

Retrait de la loi «travail»

Samedi 9 avril

Amplifions la mobilisation !

Malgré quelques modifications apportées, à la marge, par le gouvernement le sens de cette loi régressive est maintenu. Il est inadmissible que des accords d'entreprises prévalent sur les lois de République : c'est ce que prévoit la loi «travail». En effet, si cette loi passe la négociation d'entreprise deviendrait prioritaire sur la loi et la convention collective. Le principe d'égalité entre les citoyens serait remis en cause.

La loi «travail», répond aux exigences des grands patrons du Medef de baisser le coût du travail, d'assouplir les critères du licenciement économique, d'étendre « les accords pour travailler plus et gagner moins » au prétexte de préserver l'emploi et la compétitivité avec une hausse du temps de travail et baisse de la rémunération.

La négociation collective serait dévoyée et les syndicats contournés, grâce au référendum d'entreprise et à la possibilité de mandater un salarié pour négocier un accord en l'absence de représentant syndical. Ce serait un affaiblissement de la démocratie sociale en laissant les salariés sous la pression de l'employeur.

L'essence même de ce projet de loi est d'augmenter le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l'employeur et renforcer le chantage à l'emploi sur les salariés et leurs représentants au prétexte de la crise économique et de ses conséquences.

Comme toutes les lois précédentes, la loi du travail ne créera pas d'emplois. Ce sera au contraire plus de précarité et plus de flexibilité.

La CGT réaffirme avec force que l'augmentation immédiate des salaires et la réduction du temps de travail sont des solutions pour retrouver la croissance et sortir de la crise.

Nous avons besoin d'un code du travail protecteur avec des droits nouveaux pour une réelle sécurisation des parcours professionnels. Il est nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. La flexibilité, il n'y en a que trop : 8 salariés sur 10 sont recrutés sur des CDD, pour une période de plus en plus courte. Il ne s'agit pas de réduire le Code à une sorte de déclaration de principes ou de droits fondamentaux.

Il faut donner des nouveaux droits aux salariés !

Le droit au travail est un droit constitutionnel. Le garantir nécessite non pas d'abaisser les garanties collectives, mais d'élargir le droit du travail aux enjeux d'aujourd'hui : l'hyper-précarisation du salariat, l'Ubérisation de l'économie, les salariés détachés, l'auto-entrepreneuriat, le portage salarial forcé, etc.

Une réforme du droit du travail, digne de ce nom, devrait plutôt viser à améliorer les conditions de vie, d'études, de travail des jeunes et des salariés.

A la veille de l'examen du projet de loi à l'assemblée Nationale, les organisations signataires interpellent les parlementaires de la majorité. Elles demandent le retrait du projet de loi en démontrant la nocivité d'un texte qui comporte de nombreuses régressions pour le droit du travail et les salariés.

Face aux mobilisations massives et unitaires des jeunes et salariés: L'intransigeance gouvernementale est irresponsable, inacceptable.

Ne laissons pas le Medef dicter les lois de la République !

Manifestation unitaire

A l'appel des organisations franciliennes

CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL

Samedi 9 avril: 14h00 République - Nation

